



**DEUXIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Mercredi, le 8 février 2023 à 19 h, au Centre de glaces, avenue Rochebelle, salle 121**

## PRÉSENCES

Mme Marie-Hélène Felt	Présidente (2023)
M. Arnaud Desbiens	Trésorier (2024)
Mme Mikchéla Saint-Louis	Secrétaire (2023)
M. Bernard Drouin	Administrateur (2024)
Mme Carolle Dussault	Administratrice cooptée (2023)
Mme Amélie Laliberté	Administratrice (2024)
Mme Nadia Aubin-Horth	Administratrice (2024)
Mme Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery

## ABSENCES

Mme Audrey Collin	Administratrice cooptée (2023)
M. Charles-Hubert Riverin	Administrateur coopté (2023)
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M. David Weiser	Conseiller municipal, district du Plateau

## IL Y A QUORUM

## AUTRES PRÉSENCES

Mme Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques
Mme Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 7 personnes assistent à l'assemblée.

## **1 Ouverture de l'assemblée**

Le trésorier, M. Arnaud Desbiens, à titre de président de séance, ouvre la séance à 19 h.

## **2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

## **3 Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2023**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2023.

## **4 Période d'information des membres du conseil municipal**

**Tragédie à Laval** – Mme Mercier-Larouche prend quelques minutes pour souligner le terrible événement survenu dans une garderie à Laval et témoigner toute sa sympathie aux personnes éprouvées.

**Gestion des insectes et maladies des arbres** ([fiche 484](#)) – Une séance d'information aura lieu en virtuel le 9 février avec la Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture. La séance s'adresse aux membres administratifs des 29 conseils de quartier. Un plénier se tiendra le même jour en matinée au conseil municipal ([vidéo](#)).

**Collecte des résidus alimentaires** ([page web](#))— La distribution des bacs et des sacs mauves dans l'arrondissement a été lancée au début janvier. Il y a eu un peu de retard mais le tout devrait être complété prochainement.

**Projets de sécurité routière** – Mme Laliberté demande s'il est possible de savoir quelle proportion du [budget d'investissement](#) (programme décennal d'immobilisations 2023-2032) destiné à la sécurité routière sera alloué à notre quartier, ou plus généralement à l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

**Déneigement** – Faute d'espace, certains immeubles doivent systématiquement déneiger directement dans la rue. Mme Mercier-Larouche vérifiera s'il y a des coûts afférents.

## **5 Première période de questions et commentaires du public**

**Secteur Saint-Denys** – Un citoyen mentionne que l'analyse des relevés effectués cet automne a été complétée par la Ville. On attend avec impatience les résultats. Il s'interroge par ailleurs sur les projets à venir qui vont augmenter la population et la fréquentation du secteur : la nouvelle école secondaire anglophone qui sera érigée d'ici 2025 sur l'avenue Wolfe (environ 1 200 personnes) et l'édifice de logement subventionné de 6 étages que la Ville prévoirait construire sur les lots sis au 1100 et 1106, rue Landry (dont elle se porterait acquéreur d'ici peu). Le citoyen va contacter M. Weiser pour plus d'informations sur les impacts de ces aménagements dans le secteur.

**Projet-pilote du conseil municipal** – Un citoyen s'étonne du nouvel horaire du conseil municipal qui est entré en vigueur mardi le 7 février à 15 h. Mme Mercier-Larouche le rassure. Ce sont d'abord les dossiers techniques et financiers qui sont traités de 15 à 17 h. Les sujets qui intéressent davantage les citoyens commencent vers 17 h avec la période d'intervention des élus, suivie vers 18h30, de la période de questions du public.

Les citoyens sont invités à répondre à un court questionnaire pour évaluer le projet pilote ([fiche 479](#)). Les réponses permettront de vérifier si les changements conviennent ou non. Le questionnaire est en ligne jusqu'au 31 mars.

**Abattage d'arbres** – Mme Felt s'interroge sur le fait que le conseil municipal a rejeté l'avis de proposition de Mme Véronique Dallaire ([sommaire GT2023-03](#)) concernant la publication des informations relatives à l'octroi d'importants permis de déboisement, incluant les raisons des abattages, la date et la durée des travaux, ainsi que les actions qui sont prévues pour compenser la perte de canopée. Mme Mercier-Larouche précise que la Ville tente de fournir le maximum d'informations, mais qu'elle est limitée par la nature confidentielle des demandes de permis d'abattage. Mme Felt réplique que si les permis de construction doivent être affichés, il est tout à fait concevable qu'il en soit de même pour les permis d'abattage.

Mme Dussault demande pour sa part un complément d'informations sur l'abattage d'arbres sur la rue de Joinville dans le quartier Duberger-Les Saules (Radio-Canada, [7 février](#)).

## **6 Demande d'opinion – pratiques et fonctionnement des conseils de quartier**

Le groupe de travail formé de Mme Aubin-Horth, Mme Felt, Mme Laliberté et M. Desbiens a déposé un document auprès des membres du conseil d'administration qui en ont pris connaissance ([annexe 2](#)).

### **RÉSOLUTION 23-02-01**

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration transmette à la Ville ses propositions et commentaires concernant la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier.

## **7 Suivi des dossiers et sujets d'intérêt**

### **➤ Résolution 22-10-03 Ombrager le marché public de Sainte-Foy**

La Ville a répondu à la demande avec une longue mise en contexte. Elle explique entre autres que les besoins fonctionnels du marché public nécessitaient de permettre la circulation de véhicules près des portes d'accès afin de permettre aux marchands d'acheminer leurs produits jusqu'à leurs aires de vente; cela explique pourquoi les abords immédiats du marché ne sont pas agrémentés de plantations. Le secteur comprend déjà des arbres en devenir à grand déploiement. D'autres plantations sont prévues avec le projet de tramway. Cela dit, il est possible d'évaluer la faisabilité d'inclure des composantes de mobilier durant la période estivale, afin d'accroître les zones d'ombres et de fraîcheur (parasols, toiles d'ombrage). En parallèle à cette résolution, Mme Dussault a contacté le 311 et une spécialiste lui a aussi mentionné que des solutions rapides existent pour briser les îlots de chaleur comme des arbres ou arbustes en pot.

### **➤ Projet Humaniti**

La réponse de M. Marchand datée du 14 septembre 2022 ([annexe 4](#)) à la lettre qui lui a été transmise par le conseil de quartier le 12 mai 2022 ([annexe 3](#)) mentionnait que le conseil de quartier serait invité à l'automne à échanger sur les enjeux du projet. Comme le conseil n'a rien reçu à ce sujet, on propose de relancer la Ville.

### **RÉSOLUTION 23-02-02**

## Concernant une demande à la Ville pour une rencontre d'échanges sur le projet Humaniti et ses enjeux

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier de Saint-Louis a transmis le 12 mai 2022 une lettre au maire, M. Marchand, faisant part de ses doléances concernant le projet Humaniti ;

CONSIDÉRANT que M. Marchand a mentionné dans sa réponse, datée du 14 septembre 2022, que les services de la Ville communiqueraient avec le conseil de quartier à l'automne afin d'échanger sur les enjeux dans le secteur concerné ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier demande à la Ville d'organiser une rencontre d'échanges sur le projet Humaniti et ses enjeux dans le secteur.

### ➤ Table de concertation Vélo

**Vision de la mobilité active (fiche 35)** – Un groupe de discussion travaille actuellement sur les différents items du plan d'action en lien avec la vision de la mobilité active. L'annonce concernant les nouvelles pistes cyclables est attendue la semaine prochaine.

**Axe Marie-Victorin (fiche 308)** – Un mémoire préliminaire a été transmis par la Table à l'équipe de la Ville au sujet de la sécurité sur l'axe Marie-Victorin. L'axe est par ailleurs envisagé comme piste cyclable quatre saisons.

**Mois du vélo en mai (page web)** – Le mois du vélo revient pour une 3<sup>e</sup> édition. La balade des élus est de nouveau au programme en partenariat avec les conseils de quartier de Saint-Louis, Sillery et du Plateau. Une première réunion de travail aura lieu le 9 février. La date et le format de l'événement sont encore à déterminer. On vise une meilleure diffusion de l'événement que l'année dernière. La date butoir pour transmettre les informations au Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) est la fin mars.

**Réaménagement de l'avenue Charles-Huot (fiche 377)** – Le projet a été présenté par la Ville à la séance d'information qui s'est tenue le 31 janvier ([présentation](#) et [enregistrement](#)).

## Scénario de réaménagement permanent

Scénario 1 – Pistes cyclables unidirectionnelles et ajout de trottoir

**Avantages**

- Maintient du stationnement sur un (1) côté
- Surélévations et gonflements aux intersections
- Lien cyclable fonctionnel à l'année, protégé et séparé des piétons sur les deux (2) côtés
- Lien piétonnier continu des deux côtés

**Inconvénient**

- Élargissement considérable de l'emprise

**Utilisation supplémentaire de l'emprise**

- 4,5 m total

Objetif 1 Stationnement 1 côté.	Objetif 2 Respect vitesse	Objetif 3 Lien cyclable protégé	Objetif 4 Sécurité traversée	Objetif 5 Lien piétonnier 2 côtés.
✓	✓	✓	✓	✓

À Québec, on dit oui à la courtoisie.

VILLE DE QUÉBEC

Le projet permanent comporte des trottoirs et des bandes cyclables de chaque côté de l'avenue, des intersections surélevées et des saillies de trottoir. L'échéancier du projet permanent est quelque peu retardé à cause d'enjeux reliés au drainage des eaux de pluie.

Le projet temporaire prévu cet été n'est pas impacté. Il a été bonifié pour tenir compte des commentaires citoyens formulés à l'[atelier](#) du 15 septembre 2022.

**Tramway et vélo** – La rencontre entre la Table et le Bureau de projet du tramway (BPT) est prévu le 22 février, de 8 à 9 h. Les questions de la Table ont déjà été transmises au BPT.

**Avenue Lavigerie** – Dans l'appel d'offres lancé le 19 janvier 2023, on peut voir qu'un lien cyclable est prévu dans la portion nord de l'avenue, mais seulement entre le boulevard Hochelaga et la rue des Châtelets. Par ailleurs, Mme Maude Mercier-Larouche nous indique que 4 arbres devront être abattus pour permettre les travaux d'élargissement de l'avenue.

➤ **Autre**

**Places éphémères issues de la communauté** ([page web](#)) – L'appel de projets pour l'aménagement de places éphémères est en cours jusqu'au 24 février. Les groupes intéressés devaient obligatoirement participer à une rencontre d'information. Il y a des lieux intéressants dans le quartier pour de tels projets comme la rue de l'Anse. Mme Felt a participé à la rencontre du 7 février. Le constat est que les organismes ont beaucoup à faire pour mettre en place, entretenir, sécuriser et animer une place éphémère. Il faut beaucoup de bénévoles. Le conseil de quartier n'est pas équipé pour s'engager seul dans un tel projet. L'information a par ailleurs été relayée sur la [page Facebook](#).

## **8 Deuxième période de questions et commentaires du public**

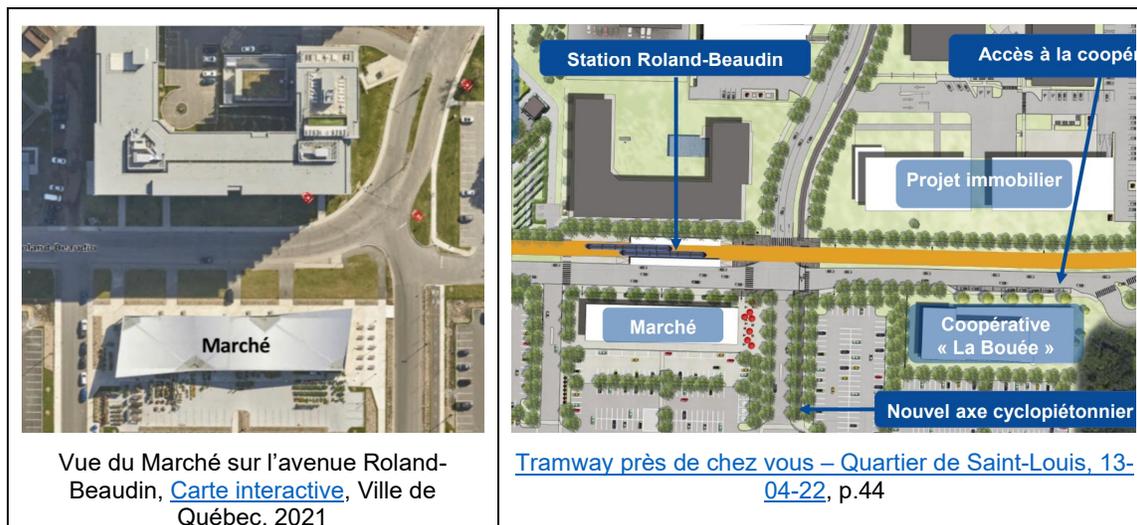
**Avenue Roland-Beaudin** – Un citoyen revient sur l'absence de traverse sécuritaire sur l'avenue Roland-Beaudin alors que plusieurs personnes fréquentent le marché et le centre de glace à pied ou à vélo. Il y aurait lieu d'avoir des aménagements temporaires en attendant les aménagements prévus avec le projet de tramway.

### **RÉSOLUTION 23-02-03**

#### **Concernant une demande à la Ville pour des aménagements sécuritaires temporaires sur l'avenue Roland-Beaudin**

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes traversent à pied ou à vélo l'avenue Roland-Beaudin pour accéder au Marché public de Sainte-Foy ;

CONSIDÉRANT que l'avenue Roland-Beaudin fait une courbe à 90 degrés devant le marché ce qui nuit à la visibilité et qu'en plus il y a à cet endroit deux intersections menant à des stationnements dont celui très achalandé du Centre de glaces Intact Assurances ;



CONSIDÉRANT que des aménagements sécuritaires sont prévus avec l'insertion du tramway sur l'avenue Roland-Beaudin dont au moins trois traverses piétonnes et le prolongement de l'avenue vers l'ouest (en lieu et place de la courbe et des intersections vers les stationnements) ;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier demande à la Ville des aménagements temporaires pour sécuriser la mobilité active sur l'avenue Roland-Beaudin à la hauteur du marché public de Sainte-Foy.

## 9 Fonctionnement du conseil de quartier

### ➤ Préparation de l'assemblée générale annuelle –

Mme Dussault s'occupe de la préparation du goûter qui aura lieu avant l'assemblée comme telle. On est en attente d'une réponse de Mme Joelle Boutin concernant une présentation sur le réaménagement de la tête des ponts. On prépare un publiereportage à paraître les journaux locaux. L'annonce de l'assemblée sera également faite dans un dépliant que la Ville fera distribuer dans les boîtes aux lettres du quartier. Du texte peut être ajouté, mais la date limite est le 20 février.

### ➤ Rapport annuel 2022

En préparation. Quelques copies seront imprimées pour l'assemblée.

### ➤ Correspondance

Un citoyen a fait part d'une problématique sur la piste cyclable à la sortie du Pont de Québec. Il faudrait ajouter une paroi pour protéger la piste. Comme cela relève vraisemblablement du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), il a été redirigé vers la députée provinciale, Mme Boutin.

### ➤ Secrétariat

### ➤ Trésorerie

Le chèque de 2 100 \$ pour le budget de fonctionnement 2023 a été encaissé.

## RÉSOLUTION 23-02-04

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 8 février 2023.

### **10 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55. La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mercredi 8 mars 2023 au Centre des loisirs Sainte-Ursule.

*Mme Marie-Hélène Felt*  
Présidente

*Mme Mikchela Saint-Louis*  
Secrétaire

## Annexe 1 – Suivi des résolutions

Aide-mémoire (en gris, suivi terminé)			
No, sujet, procès-verbal	Destinataire	Demande ou recommandation	Suivi
23-02-03 – Avenue Roland-Beaudin – <a href="#">fév. 2023</a>	Ville	Sécuriser la mobilité active sur l'avenue Roland-Beaudin près du marché public.	
23-02-02 – Projet Humaniti – <a href="#">fév. 2023</a>	Ville	Organiser une rencontre d'échanges sur les enjeux du projet Humaniti.	
23-02-01 – Opinion – <a href="#">fév. 2023</a>	CA	Transmettre les commentaires sur la révision des pratiques des conseils de quartier	Opinion jointe au procès-verbal et transmise à la Ville ( <a href="#">fév. 2023</a> )
22-10-04 - Abattage d'arbres, <a href="#">déc. 2022</a>	Ville	Adopter une politique d'affichage des raisons d'abattre un arbre.	Voir le refus de la Ville pour une demande similaire ( <a href="#">sommaire GT2023-03</a> ) ( <a href="#">fév. 2023</a> )
22-10-03 –Marché public de Sainte-Foy. <a href="#">déc. 2022</a>	Ville	Ombrager davantage le secteur du marché en particulier près de la terrasse du marché.	Prévu avec l'insertion du tramway ( <a href="#">présentation</a> ) ( <a href="#">janv. 2023</a> ). Aussi des solutions rapides pourront être envisagées ( <a href="#">fév. 2023</a> ).
22-10-02 – Enjeux, transit et vitesse, <a href="#">déc. 2022</a>	Ville	Réaménager les rues de transit ; ajouter des mesures d'atténuation ; faire installer plus de radars ; présenter les moyens déployés.	
22-09-02 – Rue Summerside, <a href="#">nov. 2022</a>	Ville	Réduire la vitesse sur la rue, en particulier dans le bas de la côte.	
22-07-02 - Chemin St-Louis, mobilité active. <a href="#">sept. 2022</a>	Ville	Présenter les enjeux de mobilité active dans le quartier et sur le chemin St-Louis.	Présentation annuelle à la TCV et non par quartier ( <a href="#">déc. 2022</a> )
22-06-06 – Boisé Wolfe, <a href="#">juin 2022</a>	Ville	Zoner parc le lot boisé situé sur Wolfe entre l'Isle-Dieu et Montreuil.	
22-06-05 – Lavigerie, lien cyclable, <a href="#">juin 2022</a>	Ville	Aménager un lien cyclable sur l'avenue Lavigerie entre Laurier et Hochelaga.	
22-06-04 – Station CHUL du tramway, <a href="#">juin 2022</a>	Ville	Rendre la station accessible à vélo et y inclure un espace de rangement sécurisé.	
22-06-03 – Avenue Louis-Jobin, <a href="#">juin 2022</a>	Ville	Améliorer la sécurité routière sur l'avenue et ses intersections.	
22-06-02 – Rue de l'Anse, <a href="#">juin 2022</a>	Ville	Aménager un parc linéaire sur les terrains municipaux situés le long de la rue de l'Anse, à l'est de la rue de la Promenade.	Le terrain est considéré comme un îlot de verdure éligible au programme <a href="#">Places éphémères</a> . ( <a href="#">nov. 2022</a> )
22-05-08 – Avenue Beaupré, <a href="#">mai 2022</a>	Ville	Aménager l'avenue pour réduire la vitesse des véhicules	
22-05-07 – Boisé Rochebelle, dégradation, <a href="#">mai 2022</a>	Ville	Limiter le piétinement et les sentiers à l'intérieur du boisé.	
22-05-06 – Boisé Rochebelle, rond-point, <a href="#">mai 2022</a>	Ville	Reconsidérer le rond-point projeté sur Roland-Beaudin ( <a href="#">présentation</a> ) pour éviter le boisé.	Le BPT a réitéré la nécessité du rond-point pour desservir l'immeuble ( <a href="#">sept. 2022</a> ).
22-05-05 – Projet Humaniti, lettre au maire, <a href="#">mai 2022</a>	Ville	Répondre à la lettre du 12 mai concernant le projet Humaniti et les règlements adoptés en vertu de la Charte de la Ville.	Réponse reçue le 14 septembre. Relance voir la résolution 23-02-02 ( <a href="#">fév. 2023</a> ).
22-02-05 – Grilles d'analyse et données, <a href="#">fév. 2022</a>	Ville	Fournir les grilles d'analyse et partager les données de terrain justifiant les décisions relatives aux problématiques soulevées.	Le STMI analyse en fonction de guides, normes et références définissant les seuils ( <a href="#">sept. 2022</a> ).
22-02-04 – Secteur St-Denys, sécurité, <a href="#">fév. 2022</a>	Ville	Aménager le secteur et notamment les rues Montreuil et Fournier pour réduire le débit et la vitesse et sécuriser la mobilité active.	Aucun aménagement n'est prévu (21-06-06, <a href="#">juin 2021</a> ). Le conseil réitère le besoin.
22-01-03 – Création d'un parc, <a href="#">janv. 2022</a>	Ville	Créer un parc à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochelaga pour préserver la canopée.	Le PPU prévoit résidentiel et placettes vertes (21-06-0, <a href="#">juin 2021</a> ). Le conseil réitère le besoin

22-01-02 – Avenue des Hôtels, sécurité, <a href="#">janv. 2022</a>	Ville	Aménager l'avenue des Hôtels, entre le chemin Saint-Louis et le Corridor du littoral, pour sécuriser la mobilité active.	
21-08-04 – Chemin St-Louis, intersections, <a href="#">sept. 2021</a> , <a href="#">mai 2022</a>		Augmenter la protection du lien cyclable en particulier aux intersections.	L'amélioration se fera lors de travaux sur les rues transversales ( <a href="#">déc. 2022</a> ).

Légende : BPT Bureau de projet du tramway ; CA Conseil d'administration du conseil de quartier ; PPU Plan particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy ; STMI Service des transports et de la mobilité intelligente ; TCV Table de concertation Vélo

## Annexe 2 - Opinion du conseil de quartier Saint-Louis

### ➤ Pistes d'action pour le thème 1 (Relations avec l'administration municipale) :

En accord       Partiellement en accord       En désaccord       Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) \* :

- Favoriser une présence efficace **et pertinente** de l'élu ou de l'élue lors des rencontres des conseils de quartier.
- Améliorer le suivi des demandes des conseils de quartier adressées à la Ville :
  - Mettre en place une plateforme interactive pour le suivi des résolutions, où le CA aurait un accès direct aux réponses de la Ville. Ceci permettrait de demander directement des clarifications ou de faire des recadrages, générant un gain de temps et d'efficacité substantiel par rapport au processus actuel.
  - Il est important que les réponses de la Ville soient concises et claires (éviter le « remplissage »), et que l'interlocuteur à la Ville tienne autant que possible compte de l'intention de la question du conseil de quartier dans la réponse, afin d'éviter d'avoir à reformuler les questions et de multiples va-et-vient.
- Favoriser une collaboration bidirectionnelle entre la Ville et les conseils de quartier :
  - La Ville doit rendre disponible (et si possible présenter) les données et statistiques des requêtes pertinentes du 311 par quartier. Cela aiderait les conseils à mieux connaître les problématiques variées qui touchent les résidents. Cela pourrait être fourni sous forme de bilan annuel.
  - Il serait intéressant que la Ville présente à chaque CQ, en septembre, ce à quoi s'attendre/se préparer pour l'année qui vient (en termes de travaux, consultations, etc.).

### ➤ Pistes d'action pour le thème 2 (Mobilisation et soutien aux administrateurs) :

En accord       Partiellement en accord       En désaccord       Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) \* :

- Créer une boîte courriel et une adresse courriel pour chaque CQ. Cela éviterait au membres du CA de devoir utiliser leur adresse personnelle, et faciliterait aussi l'archivage et le suivi des dossiers suite à des changements au CA.
- Offrir un système d'archivage centralisé pour assurer la pérennité des informations et le transfert des dossiers lors de changements au CA. Pour l'instant les membres du CA doivent utiliser leurs espaces de stockage numérique personnels qui, tel Dropbox, ne sont souvent gratuit que jusqu'à une certaine limite.
- Créer un espace interactif d'échange entre Conseils de quartier, pour une mise en commun des connaissances et de l'expertise dans des dossiers qui pourraient concerner plus d'un quartier (par exemple une artère qui relie plusieurs quartiers, la sécurité routière, la foresterie urbaine) et, plus généralement, le partage des bons coups.

➤ **Pistes d'action pour le thème 3 (Révision des règlements actuels) :**

En accord       Partiellement en accord       En désaccord       Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) \* :

- Permettre la tenue des réunions en mode virtuel et hybride :
  - Ajouter le mode hybride augmenterait l'inclusivité (personnes à mobilité réduite, avec de jeunes enfants, etc.) et pourrait augmenter la présence citoyenne.
  - La tenue d'assemblées hybride exige de bonnes technologies, et si possible une personne (employé.e) dédiée à la technique.
  - Maintenir une convivialité/fluidité dans un mode hybride (autant qu'en personne) pourrait être un défi.
- Maintenir l'obligation de réserver un certain nombre de postes d'administrateurs aux hommes et d'administratrices aux femmes :
  - Nous suggérons d'abandonner la politique de quotas hommes/femmes. Nous ne sommes pas certains qu'il y ait encore un enjeu majeur de participation féminine. La pérennité des conseils peut même être mise en danger avec cette politique qui pourrait exclure des gens motivés à s'impliquer sur la base de leur sexe. La représentativité devrait plutôt viser les minorités visibles ou la représentativité socio-économique des gens du quartier. De plus, la catégorisation homme/femme pourrait être perçue comme non-inclusive ou discriminatoire.

➤ **Pistes d'action pour le thème 4 (Projets d'initiative) :**

En accord       Partiellement en accord       En désaccord       Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) \* :

- Il y a effectivement un flagrant manque d'information et de transparence concernant les projets d'initiatives et leur fonctionnement. Actuellement, les informations disponibles circulent de façon informelle entre CQ. Il n'y a pas vraiment de documentation officielle disponible.

➤ **Pistes d'action pour le thème 5 (Outils et pratiques de communication) :**

En accord       Partiellement en accord       En désaccord       Sans opinion

Commentaires (s'il y a lieu) \* :

- Augmenter la notoriété pour aider le recrutement de membre du CA.
- Faciliter l'accès à du matériel pour la participation des CQ aux événements de quartier (bannière - si possible personnalisée pour chaque CQ, stands, matériel promotionnel, etc.).
- Faciliter et automatiser l'inscription à la liste de distribution courriel des conseils de quartier : sur la page internet de chaque CQ, qu'il suffise de cliquer sur un lien pour s'abonner à la liste de distribution.

➤ **Texte de la résolution\* [Proposeur/Appuyeur/Adoption majoritaire ou à l'unanimité] :**

**RÉSOLUTION 23-02-01** - SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration transmette à la Ville ses propositions et commentaires concernant la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier.

Signature de la présidence : Marie-Hélène Felt



Date : 18 février 2023 **Annexe 3 – Projet Humaniti – Lettre au maire M. Marchand le 12 mai 2022**

Québec, le 12 mai 2022

**Par courriel**

Monsieur Bruno Marchand

Maire

2, rue des Jardins

C. P. 700, succ. Haute-Ville

Québec (Québec) G1R 4S9

**OBJET : Projet Humaniti Québec**

Monsieur le Maire,

Lors de sa séance du 8 janvier 2021, le Conseil de la Ville de Québec adoptait les règlements R.V.Q. 2895 et R.V.Q. 2896 concernant la réalisation d'un projet immobilier sur l'îlot des Gouverneurs. Ces règlements ont modifié les règles d'urbanisme établies en décembre 2018 par les règlements R.V.Q. 2604 et R.V.Q. 2689, supprimant les obligations relatives à l'implantation d'un pôle d'échange du réseau de transport structurant mais maintenant des règles d'urbanisme hors-normes spécifiquement adoptées pour le projet Le Phare, bien que celui-ci ait été abandonné. Cette situation rend possible la réalisation d'un autre méga-projet qui, selon toute vraisemblance, fera lui aussi fi du pacte social qu'est le Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) du plateau centre de Sainte-Foy (entériné par le règlement R.V.Q. 1078 le 12 décembre 2012) : le projet Humaniti Québec.

Dans une lettre envoyée à votre prédécesseur, M. Labeaume, en mai 2021, le Conseil de quartier de Saint-Louis (CQSL) s'étonnait que les autres dispositions des règlements 2604 et 2689 continuent de s'appliquer malgré l'abandon du projet Le Phare, et exprimait plusieurs inquiétudes concernant le projet Humaniti. La réponse reçue de la Ville nous a réaffirmé sa détermination à réaliser un méga-projet au coin de l'avenue Lavigerie et du boulevard Laurier, dont le gabarit est substantiellement similaire à celui du Phare et donc toujours en rupture avec le PPU de 2012.

Le CQSL est d'accord que la densification est une solution à des problématiques majeures. Par contre, il est aussi d'avis et n'a de cesse de répéter que cette densification, afin qu'elle ne se fasse pas au détriment des citoyens qui habitent déjà le territoire, doit être aussi respectueuse de l'humain et de l'environnement et aussi harmonieuse que possible. C'est justement ce que vise le PPU de 2012 en prévoyant « une répartition équilibrée des hauteurs permettant de développer un profil urbain cohérent et soutenir une consolidation continue des artères », et en mettant en garde contre « un développement trop intense sur de rares sites [qui] pourrait résulter en un redéveloppement très ponctuel plutôt qu'une consolidation globale des abords des artères du secteur ». Ainsi, les projets devraient être l'occasion de créer des milieux attrayants à la fois pour leurs futurs occupants et pour les résidents des milieux où ils s'insèrent. Mais comme nous l'avons constaté lors de la présentation du projet Humaniti en novembre 2020, les promoteurs conçoivent leurs projets pour être le plus intéressant

pour les futurs occupants sans toutefois se préoccuper de leurs répercussions sur les quartiers avoisinants.

Le CQSL a aussi pour vision que les citoyens peuvent être des « proposants », si on leur en donne l'occasion, et non pas seulement des opposants à des transformations qui s'effectuent dans leurs quartiers. Dans son avis remis à la Ville concernant son projet de Politique de participation publique en 2020, et à multiples reprises depuis, le Conseil de quartier de Saint-Louis a exprimé qu'il est primordial de placer les citoyens au cœur des projets de développement qui les touchent, qu'ils soient publics ou privés. Cela afin que ces projets, non plus subis, deviennent mobilisateurs, et qu'ils profitent à tous. Dans cet ordre d'idée, le CQSL déplore que la Ville n'ait pas retenu sa recommandation de prévoir dans sa nouvelle Politique de participation publique d'exiger d'un promoteur, suivant la sensibilité de certains projets, d'entreprendre une démarche de consultation publique et de remettre un rapport faisant état de cette démarche.

Le CQSL a conscience que votre administration hérite d'un projet et d'un contexte législatif façonnés à l'envie par l'administration précédente. Il souhaite cependant que la Ville envisage de resserrer ou annuler les règles d'urbanisme hors-normes établies sans acceptabilité sociale qui s'appliquent à l'ilot des Gouverneurs, quitte à assumer des pénalités financières, car il faut parfois savoir reculer pour mieux avancer. Si elle n'est pas convaincue du manque d'acceptabilité sociale et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par le projet Humaniti, le CQSL suggère que la Ville tienne à son sujet une consultation publique en bonne et due forme, puisqu'il n'y a eu à ce jour qu'une séance d'information organisée par son promoteur.

Nous savons que l'écoute et la participation citoyenne vous tiennent à cœur, c'est pourquoi nous sommes confiants que vous saurez entendre nos préoccupations et nos revendications. Je reste à votre disposition et à celle de vos représentants pour échanger sur le sujet.

Je vous remercie à l'avance de votre attention et vous prie d'accepter, monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



Marie-Hélène Felt

Présidente

Conseil de quartier de Saint-Louis

c.c. : M. David Weiser, Conseiller, district du Plateau

Mme Maude Mercier-Larouche, Conseillère, district de Saint-Louis–Sillery

Mme Anne Corriveau, Conseillère, district de la Pointe-de-Sainte-Foy

M. Louis Martin, Conseiller, district de Cap-Rouge–Laurentien

## Annexe 4 – Projet Humaniti – Réponse du maire le 14 septembre 2022



Le maire  
Ville de Québec

PAR COURRIEL

Le 14 septembre 2022

Madame Marie-Hélène Felt  
Présidente  
Conseil de quartier de Saint-Louis

**Objet :           Projet Humaniti Québec**

Madame la Présidente,

En réponse à votre lettre du 12 mai dernier, soyez assurée que vos préoccupations concernant le projet Humaniti Québec sont importantes pour nous, considérant qu'il s'agira du premier projet de ce genre à être implanté sur le territoire de la ville de Québec.

Nous souhaitons cependant vous mentionner que ce projet présenté aux citoyens en novembre 2020 par Cogir Immobilier est toujours en cours d'élaboration, et que la Ville travaille en collaboration avec le promoteur dans le cadre de son processus d'accompagnement des projets majeurs. Les préoccupations exprimées par le passé seront prises en compte dans l'élaboration de ce projet immobilier. Ainsi, Humaniti Québec est appelé à être bonifié par rapport à la version préliminaire présentée. Plusieurs études doivent être réalisées et transmises à la Ville afin d'assurer la meilleure intégration possible et l'atténuation des impacts sur les résidents du secteur.

Je vous informe que les services de la Ville communiqueront avec vous au cours de l'automne afin d'échanger sur les enjeux dans le secteur concerné.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le maire de Québec,

Bruno Marchand

Joyau du patrimoine mondial, Québec conjugue son passé au présent pour construire son futur.  
C'est à Québec qu'en premier on a placé un accent sur l'Amérique.  
Aujourd'hui, nous revendiquons le droit de porter cet accent pour le faire entendre et résonner dans le monde entier.  
Parce que Québec est unique. Parce que nous en sommes fiers.  
Parce que nous sommes Québec, l'accent d'Amérique...